



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réouverture des discothèques

Question au Gouvernement n° 3199

Texte de la question

RÉOUVERTURE DES DISCOTHÈQUES

M. le président. La parole est à Mme Josiane Corneloup.

Mme Josiane Corneloup. Je souhaite appeler l'attention de M. le Premier ministre sur la catastrophe économique et financière qui risque d'anéantir une profession si rien n'est fait en sa faveur. En effet, seules les discothèques...

M. Pierre Cordier. Chères à Castaner !

Mme Josiane Corneloup. ...font encore à ce jour l'objet d'une fermeture administrative, les cafés et restaurants ayant pu reprendre leur activité à partir du 2 juin sous réserve que les gestes barrières y soient strictement observés.

J'ai reçu les gérants des discothèques de ma circonscription : selon eux, une réouverture le 21 septembre, ce que semble prévoir le Gouvernement, entraînerait le dépôt de bilan de 90 % des établissements de Saône-et-Loire. À l'échelle du pays, 1 600 discothèques et 120 000 emplois directs sont menacés si l'autorisation de réouverture n'est pas accordée dans les plus brefs délais.

M. Vincent Descoeur. Elle a raison !

Mme Josiane Corneloup. J'ai bien conscience que le virus est toujours là, mais force est de constater que la fermeture prolongée des discothèques a produit le contraire de l'effet recherché : les festivités clandestines se multiplient, organisées par l'intermédiaire de sites internet spécialisés ou des réseaux sociaux.

M. Pierre Cordier. Très bien !

M. Christophe Blanchet. Excellent !

Mme Josiane Corneloup. Des milliers de jeunes se réunissent lors de fêtes improvisées au cours desquelles aucune mesure de protection sanitaire n'est respectée. Au contraire, les gérants des établissements de nuit sont des professionnels responsables, parfaitement à même d'organiser des fêtes dans le strict respect des gestes barrières. Continuer de leur interdire de reprendre leur activité revient à les traiter en coupables et condamne la plupart d'entre eux à disparaître du paysage économique en même temps que de notre patrimoine culturel, populaire et festif.

C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, je vous presse d'écouter leur appel au secours. Ils ne méritent pas

l'ostracisme dont ils font l'objet de la part du Gouvernement. Aucune entreprise ne peut survivre à sept mois de fermeture. Il y a urgence : quelle solution allez-vous proposer à ces hommes, à ces femmes, dont la seule demande est de pouvoir retravailler ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur de nombreux bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Madame Corneloup, vous venez de recevoir les applaudissements nourris des députés de tous bords, et pour cause ; je n'écarterai de votre question que le terme « ostracisme » qui, s'appliquant au Gouvernement, est erroné et inutile.

Les discothèques sont en effet fermées pour raisons sanitaires. D'autres pays, qui les avaient rouvertes, ont dû les refermer. Si j'ai bonne mémoire, c'est le cas aux États-Unis. En Suisse, la semaine dernière, un homme qui s'était rendu dans une discothèque a été reconnu porteur du virus ; il a fallu confiner 300 personnes du jour au lendemain pour tenter d'en empêcher la diffusion.

M. Christophe Blanchet. Mais les discothèques ont rouvert depuis !

M. Olivier Véran, ministre . L'Allemagne a instauré des règles strictes : il me semble que la danse n'y est autorisée qu'en position assise. (*Sourires.*) L'Italie autorise à danser les gens arrivés ensemble ou faisant partie de la même famille, mais chacun de ces groupes doit se tenir à l'écart des autres.

Vous l'aurez compris, chaque pays essaie de faire comme il peut. La France, elle, a choisi de ne pas rouvrir les discothèques en l'état actuel des choses, compte tenu de la situation sanitaire et des risques qu'elle comporte. Ce n'est pas la faute des acteurs du monde de la nuit, non plus que des clients qui viennent danser et faire la fête dans leurs établissements. C'est la faute à un virus qui circule et aux conditions dans lesquelles il se transmet.

M. Pierre Cordier. Répondez sur les fêtes clandestines !

M. Olivier Véran, ministre . Rouvrir les discothèques mettrait en péril tout le plan de levée du confinement dont le Premier ministre a veillé à l'application et au succès dans ses précédentes fonctions.

Vous avez raison, madame la députée : aucune entreprise ne peut survivre seule à sept mois de fermeture. Il faut accompagner les acteurs du monde de la nuit, et nous voulons le faire. Sans doute aurez-vous remarqué que, depuis le début de la crise, le Gouvernement n'a laissé personne mourir de son inactivité économique, ni les 12 millions de salariés au chômage partiel, ni les artisans, ni les indépendants, ni les commerçants. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM. – M. Pierre Cordier proteste.*) Mois après mois, ils ont perçu des aides : c'est tout à fait normal. De même, l'État sera au rendez-vous pour aider les professionnels de la nuit. Je ne peux parler au nom du ministre de l'économie, des finances et de la relance, mais j'ai demandé la semaine dernière à ce que les représentants de la filière soient reçus à mon ministère par Laurent Pietraszewski, qui était alors secrétaire d'État.

Nous n'abandonnons pas les acteurs du monde de la nuit. Je sais qu'il s'organise des fêtes clandestines, je sais que des bars ne jouent pas le jeu : il faut des contrôles et de l'équité. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Josiane Corneloup](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3199

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 juillet 2020](#)